SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 12 mai 2022 à 16 h 30
Endroit : Par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour *			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 30
2.	Autorisation d'octroi de contrats des lots 19, 22A et 22B et mise à jour des budgets des projets en gérance de construction pour la rénovation des espaces touristiques, l'aménagement extérieur du toit et le remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal; *	Décision	55 min.	16 h 32
3.	Levée de la séance			

* Documents transmis
**Documents séance tenante

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 12 mai 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

Mmes Annie Bernard
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
François Dépelteau
Alain Lavoie

Les membres suivants étaient absents :

Mmes Christine Fréchette
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Éric Albert
Carlyle Émile

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Christian Zarka

Mme Joëlle Brodeur

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

Me Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Autorisation d'octroi de contrats des lots 19, 22A et 22B et mise à jour des budgets des projets en gérance de construction pour la rénovation des espaces touristiques, l'aménagement extérieur du toit et le remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal

RÉSOLUTION Nº 8051

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703382 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Lot 19 - Travaux de remplacement de la membrane de la toiture et installation de dalles sur le toit-terrasse » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 31 mars 2022, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Lot 19 - Travaux de remplacement de la membrane de la toiture et installation de dalles sur le toit-terrasse » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Lot 19 - Travaux de remplacement de la membrane de la toiture et installation de dalles sur le toit-terrasse » ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour « Lot 19 - Travaux de remplacement de la membrane de la toiture et installation de dalles sur le toit-terrasse » à la compagnie Couverture Montréal-Nord ltée, qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 1 797 925 $.

RÉSOLUTION Nº 8052

ATTENDU QUE le 28 octobre 2021, le Parc olympique a publié un appel d'offres public via le Service Électronique d'Appel d'offres (SEAO) ayant pour objet : « Lot 22 – Murs-rideaux et fenêtres extérieures de la Tour », visant à octroyer un contrat de construction pour les travaux de murs-rideaux, fenêtres, garde-corps vitrés structuraux extérieurs et planchers de verre ;

ATTENDU QUE seulement deux soumissionnaires ont participé à la visite obligatoire et démontré de l'intérêt pour cet appel d'offres ;

ATTENDU QUE qu'au cours du processus d'appel d'offres, ces deux entreprises ont fait part au Parc olympique de leur indisponibilité à réaliser la totalité des travaux prescrits ;

ATTENDU QUE face à cette situation, le Parc olympique a décidé de publier un addenda pour séparer les travaux en deux lots distincts, soit les lots suivants :

- Lot 22A – Murs-rideaux et fenêtres extérieures en aluminium ;
- Lot 22B – Garde-corps vitrés structuraux extérieurs et planchers de verre ;

ATTENDU QUE le Parc olympique a également répondu positivement à deux demandes de report de la date de dépôt des soumissions et que l'ouverture des soumissions a finalement eu lieu le 1er février 2022 ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, un seul soumissionnaire par lot a déposé une soumission, soit :

[redacted]

ATTENDU QU'en conformité avec le cadre règlementaire, l'appel d'offres a été annulé ;

[redacted]

ATTENDU QU'avant d'être octroyés, ces contrats doivent préalablement faire l'objet d'une publication sur SEAO afin de s'assurer qu'aucun autre fournisseur ne démontre son intérêt ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi de contrats pour « Lot 22A – Murs-rideaux et fenêtres extérieures en aluminium » et pour « Lot 22B – Garde-corps vitrés structuraux extérieurs et planchers de verre » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi des contrats pour « Lot 22A – Murs-rideaux et fenêtres extérieures en aluminium » et pour « Lot 22B – Garde-corps vitrés structuraux extérieurs et planchers de verre » ;

SUR PROPOSITION de Mme Annie Bernard, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour les travaux du « Lot 22A – Murs-rideaux et fenêtres extérieures en aluminium » à la compagnie Vitreco inc. au prix de 5 093 030 $, **SOUS RÉSERVE** qu'aucune entreprise en mesure d'offrir les services ne se soit manifestée à la suite de l'avis d'intention à être publié sur SEAO ;

ET

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour les travaux du « Lot 22B –Garde-corps vitrés structuraux extérieurs et planchers de verre » à la compagnie Techniverre + inc. au prix de 7 300 000$, **SOUS RÉSERVE** qu'aucune entreprise en mesure d'offrir les services ne se soit manifestée à la suite de l'avis d'intention à être publié sur SEAO.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 17 h 00.

Pierre Laporte Président	2022.12.23 15:19:50 -05'00' **Denis Privé** Secrétaire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 17 mai 2022 à 16 h 30
Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal

ORDRE DU JOUR

---

1. Adoption de l'ordre du jour *

Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 30

[redacted]

3. Levée de la séance

* Documents transmis
**Documents séance tenante

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire stratégique du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 17 mai 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

Mmes Annie Bernard
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
François Dépelteau
Carlyle Émile
Alain Lavoie

Le membre suivant était absent de la réunion :

Mme Christine Fréchette

Était présent à titre d'invité :

MM. [redacted]
Sylvain Bédard
Alain Larochelle
[redacted]
Christian Zarka

Mme Sonia Provençal

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

Me Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

[redacted]

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 45.

Pierre Laporte
Président

2022.12.23
15:20:19 -05'00'

Denis Privé
Secrétaire

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 28 juin 2022 à 16 h 30
Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	5 min.	16 h 35
2.	Huis clos	Discussion	30 min	17 h 05
3.	Réadoption des procès-verbaux de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 8 octobre 2021 et de la réunion ordinaire du 18 janvier 2022 ; * et Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 29 mars 2022, de la réunion extraordinaire du 12 mai 2022 et de la réunion extraordinaire stratégique du 17 mai 2022 ; *	Décision	5 min.	17 h 10
4.	Communication du Président-directeur général			
[redacted]		Information	5 min.	17 h 15
4.2.	Désignation d'un remplaçant du PDG en cas d'absence ou d'empêchement ; *	Décision	5 min.	17 h 20
4.3.	Rapport *Le devenir récréotouristique de l'est de Montréal* ; *	Information	5 min.	17 h 25
[redacted]		Information	5 min.	17 h 30

* Documents transmis
**Documents séance tenante

6. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives			
6.1 Modification au Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers ; *	Décision	5 min.	17 h 35
7. Contrats devant être octroyés	Décisions	10 min.	17 h 45
7.1. Contrat Inspection annuelle du système alarme-incendie et du système d'extinction automatique ; *			
7.2. Contrat pour Rénovation des espaces touristiques de la Tour – Lot 16 Ébénisterie ; *			
8. Recommandations des comités pour décision du conseil d'administration	Décisions	30 min.	18 h 15
[redacted]			
8.2. Rapport annuel 2021-2022 du Parc olympique ; *			
8.3. Dossier d'opportunité révisé de la Stratégie numérique intégrée ; *			
8.4. Plan d'investissements en immobilisations 2022-2032 ; *			
9. Comité de vérification			
9.1. Rapport de la présidente – rencontre du 22 juin 2022 ; *	Information	15 min.	18 h 30
9.2. Planification des investissements en ressources informationnelles pour 2023-2033 ; *	Information	5 min.	18 h 35
10. Comité des ressources humaines			
10.1. Rapport du président – rencontre du 25 mai 2022 ; *	Information	15 min.	18 h 50
10.2. Plan de relève préliminaire Équipe de direction ; *	Information	10 min.	19 h 00
11. Comité de gouvernance et d'éthique			
11.1. Rapport de la présidente – rencontre du 26 mai 2022 ; *	Information	15 min.	19 h 15
12. Comité des immobilisations			
12.1. Rapport du président – rencontre du 17 mars 2022 ;	Information	15 min.	19 h 30
12.2. Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique ; *	Information	15 min.	19 h 45

13. Varia

14. Huis clos

15. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 28 juin 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

Mmes Annie Bernard
Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Francine Labelle
Sylvia Morin

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Pierre Bellerose
François Dépelteau
Alain Lavoie

Les membres suivants étaient absents de la réunion :

Mmes Chantal Bilodeau
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

Étaient présents à titre d'invités :

Mme Caroline Proulx, ministre du Tourisme

MM. Sylvain Bédard
Sandy Boutin, chef de cabinet de la ministre du Tourisme

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

Me Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Communication de la ministre du Tourisme

La ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, souhaite réaffirmer aux membres du conseil d'administration son appui et celle du gouvernement envers le développement du Parc olympique. Madame la ministre aborde des dossiers stratégiques comme le développement commercial du Parc olympique, le développement de l'est de Montréal et le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique. Sur ce dernier sujet, elle aborde l'évolution du dossier, ainsi que les étapes et les décisions à venir pour l'avancement du projet. Une discussion entre la ministre et les membres du conseil d'administration s'ensuit.

Madame la ministre du Tourisme et monsieur Sandy Boutin quittent la rencontre à 17 h 30.

3. Réadoption des procès-verbaux de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 8 octobre 2021 et de la réunion ordinaire du 18 janvier 2022 ; ET Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 29 mars 2022, de la réunion extraordinaire du 12 mai 2022 et de la réunion extraordinaire stratégique du 17 mai 2022

Les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion extraordinaire tenue le 8 octobre 2021, de la réunion ordinaire tenue le 18 janvier 2022, de la réunion ordinaire tenue le 29 mars 2022, de la réunion extraordinaire tenue le 12 mai 2022 et de la réunion extraordinaire stratégique tenue le 17 mai 2022, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Suivi sur l'adoption du Plan stratégique 2022-2027

Le président-directeur général informe les membres du conseil que le Plan stratégique 2022-2027 du Parc olympique élaboré dans les derniers mois et adopté par les résolutions 8024 et 8030 du conseil d'administration n'a toujours pas été adopté par le gouvernement. [redacted]

4.2 Désignation d'un remplaçant du PDG en cas d'absence ou d'empêchement

RÉSOLUTION Nº 8053

ATTENDU QUE l'article 5.4 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (chapitre R-7) prévoyait qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration pouvait désigner un membre du personnel de la Régie pour en exercer les fonctions ;

ATTENDU QUE par ses résolutions 7882 du 23 octobre 2017 et 7908 du 10 septembre 2018, le conseil a désigné M. Maurice Landry, à l'époque Vice-président Construction et entretien, et M. Marc Chabot, Vice-président Finances et administration, remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

ATTENDU QUE M. Marc Chabot a quitté le Parc olympique en janvier 2020 ;

ATTENDU QUE la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (chapitre S-10.2) est entrée en vigueur le 1er novembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'article 52 de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique mentionne que La Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique est substituée à la Régie des installations olympiques ;

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du président-directeur général, le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de la Société pour en exercer provisoirement les fonctions ;

ATTENDU QU'à la suite du départ de M. Marc Chabot et de l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société développement et de mise en valeur du Parc olympique, il y a lieu de mettre à jour les désignations de membres du personnel pouvant exercer provisoirement les fonctions de président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

ATTENDU QU'après consultation auprès du président-directeur général, M. Michel Labrecque, il appert qu'il y a lieu de désigner M. Maurice Landry, Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets, et M. Alain Larochelle, Vice-président Exploitation et développement commercial, remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance et est en accord avec la recommandation du président-directeur général relative à la désignation de remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

ATTENDU QUE M. Pierre Laporte, président du conseil d'administration, recommande la désignation de M. Maurice Landry, Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets, et de M. Alain Larochelle, Vice-président Exploitation et développement

commercial, comme remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

SUR PROPOSITION de M. Éric Albert, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la désignation de M. Maurice Landry, Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets, et de M. Alain Larochelle, Vice-président Exploitation et développement commercial, comme remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

4.3 Rapport *Le devenir récréotouristique de l'est de Montréal*

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de réflexion stratégique intitulé *Le devenir récréotouristique de l'est de Montréal* rédigé par M. Pierre Bellerose. La réalisation de cette réflexion a été rendue possible grâce à la Chambre de commerce de l'est de Montréal avec la collaboration du Parc olympique. Cette démarche fait suite au livre blanc pour un développement économique renouvelé de l'est de Montréal de la Chambre de commerce de l'est de Montréal "Cap vers l'Est" (2019) reconnaissant pour la première fois l'importance du secteur récréotouristique pour le devenir économique de l'est de Montréal.

[redacted]

6. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

6.1 Modification au Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers

RÉSOLUTION N° 8054

ATTENDU QUE l'article 29 de *Loi sur la société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* (chapitre S-10.2) prévoit que « aucun document n'engage la Société ni ne peut lui être attribué s'il n'est signé par le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un membre du personnel de la Société, mais, dans ce dernier cas, uniquement dans la mesure déterminée par le règlement intérieur de la Société » ;

ATTENDU QUE l'article 29 de cette même loi prévoit également que « le règlement intérieur peut prévoir la subdélégation du pouvoir de signature et ses modalités d'exercice » ;

ATTENDU QUE le *Règlement 178 de régie interne de la Société* (ci-après désigné le « Règlement 178 ») octroie au conseil d'administration du Parc olympique les pouvoirs nécessaires à une gestion conforme à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02), ainsi qu'à instaurer des règles et des mécanismes entourant la prise de décision par le conseil d'administration ;

ATTENDU QUE l'article 3.6.14 du Règlement 178 prévoit que seul le conseil d'administration a le pouvoir de déterminer les délégations d'autorité ;

ATTENDU QUE le *Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* (ci-après désigné le « Règlement 187 ») encadre les pouvoirs du conseil d'administration qui sont délégués aux dirigeants et aux employés du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le Parc olympique désire procéder à la mise à jour de certains points du Règlement 187, soit d'une part la mise à jour des seuils applicables pour les différents modes de sollicitation des contrats et d'autre part, pour modifier la délégation du pouvoir de signer les contrats de location ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives relative à la modification du Règlement 187 ;

ATTENDU QUE Madame Sylvia Morin, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande d'approuver les modifications apportées au Règlement 187 ;

SUR PROPOSITION de M. François Dépelteau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER les modifications apportées au *Règlement 187 concernant les délégations de pouvoirs et autres aspects financiers*, tel que présentées à l'annexe du rapport présenté au conseil d'administration.

7. Contrats devant être octroyés

7.1 Contrat Inspection annuelle du système alarme-incendie et du système d'extinction automatique

RÉSOLUTION N° 8055

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX527009 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Inspection annuelle du système alarme-incendie et du système d'extinction automatique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 5 mai 2022, deux (2) soumissionnaires

ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Vice-président Infrastructures et gestion de projets par intérim relative à l'octroi d'un contrat pour « Inspection annuelle du système alarme-incendie et du système d'extinction automatique » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Inspection annuelle du système alarme-incendie et du système d'extinction automatique » ;

SUR PROPOSITION de Éric Albert, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour « Inspection annuelle du système alarme-incendie et du système d'extinction automatique » à la compagnie Siemens Canada Limitée qui est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 3 513 580,02 $.

7.2 Contrat pour Rénovation des espaces touristiques de la Tour – Lot 16 Ébénisterie

RÉSOLUTION Nº 8056

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703379 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 16 Ébénisterie » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 16 juin 2022, un (1) soumissionnaire a été déclaré conforme aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE la compagnie Ébénisterie Hi-Teck inc. est le seul soumissionnaire conforme avec un montant de 1 440 000 $;

ATTENDU QUE le Parc olympique et Ébénisterie Hi-Teck inc procéderont conjointement à un exercice d'analyse de la valeur afin d'identifier des alternatives qui permettraient de diminuer le coût total des travaux ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Vice-président Infrastructures et gestion de projets par intérim relative à l'octroi d'un contrat pour « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 16 Ébénisterie » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 16 Ébénisterie » ;

SUR PROPOSITION de Mme Julie Favreau-Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour « Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal – Lot 16 Ébénisterie » à la compagnie Ébénisterie Hi-Teck inc., pour un montant maximal de 1 440 000$.

8. Recommandations des comités pour décision du conseil d'administration

8.1 États financiers au 31 mars 2022

RÉSOLUTION Nº 8057

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport d'audit du Vérificateur général du Québec concernant les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022 audités par le Vérificateur général du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022 ;

ATTENDU QUE M. Éric Albert, membre du comité de vérification, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022 ;

SUR PROPOSITION de M. François Dépelteau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU :**

D'ADOPTER les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022 et audités par le Vérificateur général du Québec ; et

D'AUTORISER M. Pierre Laporte et Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur à signer ces états financiers au nom du conseil d'administration du Parc olympique.

8.2 Rapport annuel 2021-2022 du Parc olympique

RÉSOLUTION Nº 8058

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver le Rapport annuel 2021-2022 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. Éric Albert, membre du comité de vérification, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption du Rapport annuel 2021-2022 du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Labelle, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU :**

D'APPROUVER le Rapport annuel 2021-2022 du Parc olympique.

8.3 Dossier d'opportunité révisé de la Stratégie numérique intégrée

RÉSOLUTION Nº 8059

ATTENDU QUE dans le contexte de l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, le Parc olympique entend prendre un virage organisationnel et technologique important afin de moderniser sa gestion événementielle et viser des objectifs de croissance de ses affaires ;

ATTENDU QUE le Parc olympique mettra de l'avant des actions concrètes pour automatiser et accroître la flexibilité de l'ensemble du processus et du parcours client par le biais d'un virage numérique, tant sur ses lieux physiques que dans ses systèmes transactionnels ;

ATTENDU QUE pour se faire, le Parc olympique à développer une Stratégie numérique intégrée ;

ATTENDU QU'en respect du processus d'autorisation gouvernemental alors en vigueur, le conseil d'administration, par sa résolution 8021 du 14 septembre 2021, a adopté le dossier d'opportunité de la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (ci-après « MCN ») a été créé par le gouvernement du Québec le 1er janvier 2022 ;

ATTENDU QU'à la suite de la création de ce nouveau ministère, il a été décidé de réviser la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique et de la faire cheminer en fonction des nouvelles procédures mises en place par le MCN ;

ATTENDU QUE la Stratégie numérique intégrée vise à déployer de nouveaux services numériques essentiels aux stratégies d'affaires du Parc olympique et qu'elle comprend les quatre (4) axes suivants :

- l'expérience client personnalisée ;
- l'exploitation des données d'usage en temps réel ;
- la flexibilité et l'agilité à tous les niveaux ;
- la fusion optimale des actifs physiques, numériques et humains ;

[redacted]

ATTENDU QUE selon les *Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles*, un organisme public doit, pour chaque projet qualifié, obtenir :

- une autorisation au terme de l'étape d'avant-projet, dont la demande est appuyée d'un dossier d'opportunité, et devant être obtenue préalablement au début de la phase de planification ;

- une autorisation au terme de la phase de planification, dont la demande est appuyée d'un dossier d'affaires, et devant être obtenue préalablement au début de la phase d'exécution ;

ATTENDU QUE selon les *Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles*, l'autorité chargée d'accorder les autorisations préalablement mentionnées est le conseil d'administration du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du dossier d'opportunité pour la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. Éric Albert, membre du comité de vérification, recommande d'approuver le dossier d'opportunité de la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique et d'accorder au Parc olympique l'autorisation nécessaire tel que prévu aux *Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles* ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU :**

D'APPROUVER le dossier d'opportunité de la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique et **D'ACCORDER** au Parc olympique l'autorisation nécessaire tel que prévu aux *Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles*.

8.4 Plan d'investissements en immobilisations 2022-2023

RÉSOLUTION Nº 8060

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du Plan d'investissements en immobilisations 2022-2032 du Parc olympique ;

[redacted]

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des immobilisations à l'effet d'approuver le Plan d'investissements en immobilisations 2022-2032 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption du Plan d'investissements en immobilisations 2022-2032 du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de Mme Julie Favreau-Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le Plan d'investissements en immobilisations 2022-2032 du parc olympique, tel que joint en annexe de la présente.

9. Comité de vérification

9.1 Rapport de la présidente – rencontre du 22 juin 2022

En l'absence de madame Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, M. Éric Albert, membre de ce même comité, présente un rapport verbal faisant suite à la réunion du comité tenue le 22 juin 2022. M. Albert présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

9.2 Planification des investissements en ressources informationnelles pour 2023-2033

Les membres du conseil prennent connaissance du portefeuille de projets d'investissements en ressources informationnelles pour 2023-2033. Les projets priorisés pour l'établissement du portefeuille 2023-2033 respectent les limites de l'enveloppe sectorielle décennale allouée par le Secrétariat du Conseil du trésor pour la période 2023-2033, à l'exception de la réalisation de la stratégie numérique intégrée qui fera l'objet d'une demande de rehaussement.

10. Comité des ressources humaines

10.1 Rapport du président – rencontre du 25 mai 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 25 mai 2022. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

10.2 Plan de relève préliminaire Équipe de direction

Les membres du conseil prennent connaissance du plan de relève préliminaire de l'équipe de direction du Parc olympique. Le plan présente les postes clés, les postes critiques et les postes à considérer. Le plan de relève présente également, lorsque c'est le cas, les personnes identifiées comme intérim et relève potentielles pour un poste. Les risques de départ ont également été analysés et pris en compte. Le plan de relève fait également le lien entre les postes et les objectifs du Plan stratégique 2022-2027.

Les membres du conseil mentionnent qu'ils souhaiteraient que le plan de relève fasse l'objet d'une présentation détaillée lors d'une rencontre stratégique du conseil à l'automne 2022.

11. Comité de gouvernance et d'éthique

11.1 Rapport de la présidente – rencontre du 26 mai 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 26 mai 2022. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

12. Comité des immobilisations

12.1 Rapport du président – rencontre du 1er juin 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 1er juin 2022. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

12.2 Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note de mise à jour concernant les derniers développements sur le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique. [redacted]

13. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

Me Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la rencontre à 19 h 05 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

14. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 30.

Pierre Laporte Président	2022.12.23 15:22:24 -05'00' **Denis Privé** Secrétaire

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 27 septembre 2022 à 16 h 30
Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	5 min.	16 h 30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 28 juin 2022 ; *	Décision	5 min.	16 h 35
3.	Communication du Président	Information	10 min.	16 h 40
4.	Communication du Président-directeur général			
4.1.	Mise à jour des documents de breffage pour Ministre ; *	Information	5 min.	16 h 50
[redacted]		Information	5 min.	16 h 55
5.	Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives			
[redacted]		Décision	5 min.	17 h 00
6.	Contrats devant être octroyés	Décisions	10 min.	17 h 05
6.1.	Contrat Remplacement de la surface de l'aire de jeu; *			
6.2.	Contrat pour Services d'entretien ménager des gradins, de l'intérieur du Stade et des aires extérieures lors d'événements au Parc olympique ; *			
7.	Recommandation des comités pour décision du conseil d'administration			
7.1.	Composition des comités du conseil d'administration ; *	Décision	5 min.	17 h 15

* Documents transmis
**Documents séance tenante

8. <u>Comité des immobilisations</u>			
8.1. Rapport du président – rencontre du 6 septembre 2022 ;	Information	15 min.	17 h 20
8.2. Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique ; *	Information	30 min.	17 h 35
9. <u>Comité de vérification</u>			
9.1. Rapport de la présidente – rencontre du 8 septembre 2022 ; *	Information	15 min.	18 h 05
[redacted]	Information	5 min.	18 h 20
	Information	5 min.	18 h 25
10. <u>Comité des ressources humaines</u>			
10.1. Rapport du président – rencontre du 26 septembre 2022 ; *	Information	15 min.	18 h 30
10.2. Départ du Premier vice-président, Infrastructures et gestion de projets ;	Information	15 min.	18 h 45
11. <u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>			
11.1. Rapport de la présidente – rencontre du 31 août 2022 ; *	Information	15 min.	19 h 00
11.2. Politique de décarbonation des employés du Parc olympique ; *	Information	5 min.	19 h 15

12. Varia

13. Huis clos

14. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 27 septembre 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

Mmes Annie Bernard
Chantal Bilodeau
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Pierre Bellerose
François Dépelteau
Alain Lavoie

Les membres suivants étaient absents de la réunion :

Mmes Francine Labelle
Christine Fréchette

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

Me Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. [redacted] s'abstiendront de voter lors de l'adoption de cette résolution.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 28 juin 2022

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 28 juin 2022 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. Communication du Président

Le président du conseil d'administration informe les membres du conseil qu'il prendra sa retraite et quittera la firme Deloitte à la fin de l'année 2022.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Mise à jour des documents de breffage pour Ministre

Le président-directeur général présente la liste de tous les documents de présentation du Parc olympique qui seront remis au nouveau ou à la nouvelle ministre du Tourisme après les élections du 3 octobre prochain. Il mentionne que certains de ces documents sont déjà finaux, alors que d'autres sont en train de se faire mettre à jour.

[redacted]

5. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

[redacted]

[redacted]

[redacted]

6. Contrats devant être octroyés

6.1 Contrat Remplacement de la surface de l'aire de jeu

RÉSOLUTION Nº 8063

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703885 via le Service Électronique d'Appel d'offres (SEAO) ayant pour objet : « Remplacement de la surface de l'aire de jeu – Phase 1 » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 23 août 2022, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Remplacement de la surface de l'aire de jeu – Phase 1 » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Remplacement de la surface de l'aire de jeu – Phase 1 » ;

SUR PROPOSITION de madame Sylvia Morin, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat no IM703885 intitulé « Remplacement de la surface de l'aire de jeu – Phase 1 » à la compagnie Nexxfield inc., pour un montant de 813 300 $.

6.2 Contrat pour Services d'entretien ménager des gradins, de l'intérieur du Stade et des aires extérieures lors d'événements au Parc olympique

RÉSOLUTION Nº 8064

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX527260 via le Service Électronique d'Appel d'offres (SEAO) ayant pour objet : « Services d'entretien ménager des gradins, de l'intérieur du Stade et des aires extérieurs lors des événements au Parc olympique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 15 août 2022, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Services d'entretien ménager des gradins, de l'intérieur du Stade et des aires extérieurs lors des événements au Parc olympique » ;

ATTENDU QUE Mme Julie Favreau-Lavoie recommande l'octroi d'un contrat pour « Services d'entretien ménager des gradins, de l'intérieur du Stade et des aires extérieurs lors des événements au Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de M. Éric Albert, dûment appuyée par neuf (9) administrateurs, Mme Annie Bernard et M. François Dépelteau s'abstenant de voter, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat « Services d'entretien ménager des gradins, de l'intérieur du Stade et des aires extérieurs lors des événements au Parc olympique » à la firme GDI Services (Québec) S.E.C. pour la période du 16 octobre 2022 au 15 octobre 2025, avec possibilité de deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois, soit au plus tard le 15 octobre 2027.

7. Recommandations des comités pour décision du conseil d'administration

7.1 Composition des comités du conseil d'administration

RÉSOLUTION Nº 8065

ATTENDU QUE l'article 3.6.19 du Règlement 178 de régie interne de la Société stipule que le conseil d'administration nomme les membres des comités du conseil sur proposition du président et les remplace en cas de vacances ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la proposition du président quant à la composition des comités du conseil d'administration ;

ATTENDU QUE Madame Sylvia Morin recommande la nouvelle composition des comités du conseil d'administration ;

SUR PROPOSITION de M. Pierre Laporte, président du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la composition des comités du conseil d'administration du Parc olympique de la façon suivante :

Comité de gouvernance et d'éthique :

Sylvia Morin, présidente
Annie Bernard
Pierre Bellerose
Christine Fréchette

Comité de vérification :

Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente
Éric Albert
François Dépelteau
Julie Favreau-Lavoie
Alain Lavoie

Comité des ressources humaines :

Éric Albert, président
Chantal Bilodeau
Francine Labelle
Sylvia Morin

Comité des immobilisations :

François Dépelteau, président
Annie Bernard
Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Michel Labrecque
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

8. Comité des immobilisations

8.1 Rapport du président – rencontre du 6 septembre 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 6 septembre 2022. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

8.2 Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note de mise à jour concernant les derniers développements sur le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique. [redacted]

9. Comité de vérification

9.1 Rapport de la présidente – rencontre du 8 septembre 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 8 septembre 2022. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

[redacted]

[redacted]

10. Comité des ressources humaines

10.1 Rapport du président – rencontre du 26 septembre 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 26 septembre 2022. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

10.2 Départ du Premier vice-président, Infrastructures et gestion de projets

À la suite de l'annonce du départ de M. Maurice Landry, Premier Vice-président Infrastructures et gestion de projets, le président du comité des ressources humaines présente aux membres du conseil un état de situation quant à la situation et aux impacts au sein de cette vice-présidence. Il présente également les options envisageables à court et à moyen terme.

11. Comité de gouvernance et d'éthique

11.1 Rapport de la présidente – rencontre du 31 août 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 31 août 2022. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

11.2 Politique de décarbonation des employés du Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance de la nouvelle Politique de décarbonation de la mobilité des employés du Parc olympique.

Le Parc olympique avait déjà une Politique concernant la mobilité collective et active des employés, mais il souhait la bonifier en adoptant de nouvelles mesures pour les employés.

La politique vise à mettre en place des mesures significatives afin d'encourager la décarbonation de la mobilité des employés du Parc olympique. Le mode de transport de tous et chacun demeure un choix personnel tributaire d'obligations familiales, de localisation, de distance entre les lieux de résidence et de travail, et de qualité des

dessertes en transport collectif et actif. Toutefois, le Parc olympique, comme employeur, est convaincu qu'il a un rôle à jouer et souhaite soutenir et épauler ses employés dans leurs efforts de décarbonation des transports. De plus, par la mise en œuvre de cette politique, le Parc olympique souhaite également encourager l'activité physique, la mobilité active et le mieux-être de ses employés en encourageant l'utilisation de transports durables, actifs et collectifs.

Les membres du conseil d'administration se déclarent en faveur de cette politique de décarbonation de la mobilité des employés et félicitent la direction du Parc olympique pour cette initiative.

12. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

Me Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la rencontre à 19 h 00 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

13. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 30.

2022.12.23
15:20:54 -05'00'

Pierre Laporte
Président

Denis Privé
Secrétaire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 19 octobre 2022 à 17 h 00
Endroit : Par Vidéoconférence TEAMS

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour *			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	17 h 00
2.	Nomination d'une Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets ; *	Décision	15 min.	17 h 02
3.	Création d'un Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique ; *	Décision	15 min.	17 h 17
4.	Levée de la séance			

* Documents transmis
**Documents séance tenante

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 17 h 00 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 19 octobre 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

Mmes	Annie Bernard Chantal Bilodeau Julie Favreau-Lavoie Francine Labelle Sylvia Morin Marie-Jacqueline Saint-Fleur
MM.	Pierre Laporte, président du conseil Michel Labrecque, président-directeur général Éric Albert Pierre Bellerose François Dépelteau Alain Lavoie

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

Me Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Nomination d'une Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets

RÉSOLUTION Nº 8067

ATTENDU QUE le poste de Vice-président Infrastructures et gestion de projets est vacant depuis le 14 octobre dernier et qu'il y a lieu de le combler ;

ATTENDU QUE le poste de Vice-président Infrastructures et gestion de projets est un poste de dirigeant relevant directement du Président-directeur général ;

ATTENDU QU'après analyse de la situation, des candidats potentiels et du plan de relève de l'équipe de direction déjà élaboré et présenté au comité des ressources humaines et aux membres du conseil d'administration, le Parc olympique souhaite procéder à une nomination afin de combler le poste de Vice-président Infrastructures et gestion de projets ;

ATTENDU QUE dans le plan de relève de l'équipe de direction, madame Joëlle Brodeur, Directrice Bureau de projets, est identifiée comme « Relève » au poste de Vice-président Infrastructures et gestion de projets ;

ATTENDU QUE madame Joëlle Brodeur possède les compétences, les aptitudes, l'expertise et l'expérience nécessaire pour assumer la fonction de Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.1 d) du Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines, le comité a notamment pour fonction de contribuer à la sélection des dirigeants de la société et recommander au conseil d'administration la nomination de toute personne devant occuper un poste de dirigeant ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.6.17 du Règlement 178 de régie interne de la Société, seul le conseil d'administration a le pouvoir d'approuver la nomination des dirigeants autre que le président-directeur général ainsi que poser tout acte nécessaire à la gestion du personnel de la société, notamment, mais non limitativement, la promotion, la rétrogradation, l'application de mesures disciplinaires, le licenciement, le congédiement et la mise à pied ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des ressources humaines relative à la nomination d'une Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets ;

ATTENDU QUE monsieur Éric Albert, président du comité des ressources humaines, recommande la nomination de madame Joëlle Brodeur au poste de Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets ;

SUR PROPOSITION de monsieur Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la nomination, à compter du 31 octobre 2022, de madame Joëlle Brodeur au poste de Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets, aux conditions présentées en annexe de la présente.

3. Création d'un Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique

RÉSOLUTION N° 8068

ATTENDU QUE l'article 30 de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (chapitre S-10.2) stipule que la Société peut, dans son règlement intérieur, pourvoir à sa régie interne et notamment fixer les modalités de fonctionnement de son conseil d'administration, constituer un comité exécutif ou tout autre comité et leur déléguer l'exercice de ses pouvoirs ;

ATTENDU QUE l'article 3.6.10 du Règlement 178 de régie interne de la Société stipule que seul le conseil d'administration exerce le pouvoir d'approuver la création d'un comité du conseil pour l'étude de questions particulières, dont notamment, celles concernant la mission de développement de la société, ou encore celles concernant la mission de mise en valeur de celle-ci ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite créer un Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique ;

ATTENDU QUE le mandat du Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique est de suivre l'évolution des différentes étapes du projet et de formuler des avis et des recommandations au conseil d'administration ;

ATTENDU QUE ces avis et recommandations ne sont pas exécutoires et n'engagent ni le conseil d'administration ni la Société ;

ATTENDU QUE le mandat du Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique ne se substitut pas au mandat du Comité des immobilisations ;

ATTENDU QUE le Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique est composé du président du conseil d'administration, du président du comité des immobilisations, du président du comité de vérification, du président du comité des ressources humaines, du président du comité de gouvernance et d'éthique, de tout autre administrateur dont l'expertise et les connaissances peuvent être nécessaires aux travaux du comité, ainsi que de tout autre ressource externe dont les expertises peuvent être bénéfiques aux travaux du comité ;

ATTENDU QUE le Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique est présidé par le président du conseil d'administration ;

ATTENDU QUE le Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique tient des séances chaque fois que les besoins l'exigent ou à la demande de la majorité de ses membres ;

ATTENDU QUE lors de ses séances, le Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique invite les membres de la direction du Parc olympique nécessaires aux travaux du comité ;

ATTENDU QUE le Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique fait rapport de ses activités aux séances du conseil d'administration ;

ATTENDU QU'un compte-rendu de chaque séance du Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique doit être rédigé par le secrétaire du comité et être approuvé par le comité lors d'une séance subséquente. Le compte-rendu approuvé doit être accessible au conseil d'administration pour information ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la proposition du président quant à la création d'un Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique ;

ATTENDU QUE M. Éric Albert recommande la création d'un Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique ;

SUR PROPOSITION de M. Pierre Laporte, président du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la création d'un Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique dont la composition, en date de la présente, est la suivante :

Pierre Laporte, président
François Dépelteau
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
Éric Albert
Sylvia Morin
Annie Bernard

Me Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la rencontre à 19 h 30 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

4. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 40.

Pierre Laporte Président	2022.12.23 15:18:52 -05'00' **Denis Privé** Secrétaire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 1er novembre 2022 à 16 h 30
Endroit : Par Vidéoconférence TEAMS

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour *			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 30
2.	Contrat – Acquisition d'une surface de protection amovible pour pelouse synthétique; *	Décision	5 min.	16 h 32
[redacted]		Discussion	30 min.	16 h 37
[redacted]		Décision	10 min.	17 h 07
5.	Adoption du mandat du comité de suivi du dossier de remplacement de la toiture	Décision	15 min.	17 h 17
6.	Levée de la séance			

■

* Documents transmis
**Documents séance tenante

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 1er novembre 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

Mmes Annie Bernard
Chantal Bilodeau
Julie Favreau-Lavoie
Francine Labelle
Sylvia Morin
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Pierre Bellerose
François Dépelteau
Alain Lavoie

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

Me Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Contrat – Acquisition d'une surface de protection amovible pour pelouse synthétique

RÉSOLUTION Nº 8069

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703982 via le Service Électronique d'Appel d'offres (SEAO) ayant pour objet : « Fourniture d'un plancher protecteur amovible pour pelouse synthétique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 24 octobre 2022, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Directeur Ingénierie et construction relative à l'octroi d'un contrat pour « Fourniture d'un plancher protecteur amovible pour pelouse synthétique » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Fourniture d'un plancher protecteur amovible pour pelouse synthétique » ;

SUR PROPOSITION de madame Annie Bernard, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat no IM703982 intitulé « Fourniture d'un plancher protecteur amovible pour pelouse synthétique » à la compagnie Centaur Products Inc., pour un montant de 1 983 384$.

[redacted]

4. Planification des investissements en immobilisations 2023-2033

RÉSOLUTION Nº 8070

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du Plan d'investissements en immobilisations 2023-2033 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE les investissements totaux inscrits au Plan d'investissements en immobilisations 2023-2033 du Parc olympique respectent les limites de l'enveloppe sectorielle décennale allouée en mai 2022 par le Secrétariat du Conseil du trésor pour la période 2023-2033 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des immobilisations à l'effet d'approuver le Plan d'investissements en immobilisations 2023-2033 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption du Plan d'investissements en immobilisations 2023-2033 du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de madame Sylvia Morin, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le Plan d'investissements en immobilisations 2023-2033 du Parc olympique, tel que joint en annexe de la présente.

5. Adoption du mandat du comité de suivi du dossier de remplacement de la toiture

RÉSOLUTION Nº 8071

ATTENDU QUE l'article 30 de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (chapitre S-10.2) stipule que la Société peut, dans son règlement intérieur, pourvoir à sa régie interne et notamment fixer les modalités de fonctionnement de son conseil d'administration, constituer un comité exécutif ou tout autre comité et leur déléguer l'exercice de ses pouvoirs ;

ATTENDU QUE l'article 3.6.10 du Règlement 178 de régie interne de la Société stipule que seul le conseil d'administration exerce le pouvoir d'approuver la création d'un comité du conseil pour l'étude de questions particulières, dont notamment, celles concernant la mission de développement de la société, ou encore celles concernant la mission de mise en valeur de celle-ci ;

ATTENDU QUE par sa résolution 8068 du 19 octobre 2022, le conseil d'administration a approuvé la création d'un Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique (le « Comité ») ;

ATTENDU QUE lors de la première rencontre du Comité tenue le 31 octobre 2022, les membres se sont entendus sur le mandat du Comité ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la proposition du Comité quant à son mandat ;

ATTENDU QUE M. Pierre Laporte, président du conseil d'administration, recommande l'approbation du mandat du Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique ;

SUR PROPOSITION de M. Éric Albert, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le mandat du Comité de suivi du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique, tel que présenté en annexe de la présente.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 17 h 30.

2022.12.23
15:21:21 -05'00'

Pierre Laporte
Président

Denis Privé
Secrétaire

PARC OLYMPIQUE

Le Stade

La Tour

Le Centre sportif

L'Esplanade

CONSEIL D'ADMINISTRATION – RENCONTRE STATÉGIQUE
6 décembre 2022

Invités :

Les membres du CA	Joëlle Brodeur	Denis Privé
Michel Labrecque	Alain Larochelle	Yannick Gareau
Laurence Coll	Sonia Provençal	
Sylvain Bédard	[redacted]	

Ordre du jour

Tour de table – 5 min.

Revue des activités commerciales 2022 – 10 min.

[redacted]

Bref historique d'affaires – 10 min.

Retour sur les performances commerciales et financières passées – 10 min.

[redacted] Plans d'action – 45 min.

- Calendrier et nouveaux échéanciers 2023-2033
- Priorisation des programmes d'actions
    - Développement de la valeur d'usage: Jouer le rôle de « grand stade » pour la métropole et le Québec
    - Développement commercial – Général: De gestionnaire à développeur
    - Développement commercial – Événements: Devenir un incontournable de l'événementiel montréalais
    - Développement commercial – Tourisme: En route vers la réouverture de la Tour de Montréal
    - Développement commercial – Sport et conditionnement physique: Le CSPO… un joyau méconnu
    - Développement commercial – Location d'espaces multifonctionnels

La mise en œuvre – 10 min.

- En cours et à planifier
- Création de 2 comités
- La transformation organisationnelle

Période de discussion et de questions – 30 min.

- Comment voyez-vous la suite des choses avec nous, au niveau du CA?

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
T 514 252-4141
parcolympique.qc.ca

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire stratégique du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 15 h 00 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 6 décembre 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

Mmes Annie Bernard
Julie Favreau-Lavoie
Francine Labelle
Sylvia Morin

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Pierre Bellerose
François Dépelteau
Alain Lavoie

Les membres suivants étaient absents de la réunion :

Mmes Chantal Bilodeau
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

Était présent à titre d'invité :

MM. [redacted]
Yannick Gareau
Alain Larochelle

Mmes Joëlle Brodeur
Véronique Morand-Contant
Sonia Provençal

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M. Sylvain Bédard

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Discussion stratégique [redacted]

M. Alain Larochelle, vice-président Exploitation et développement commercial, présente divers éléments du volet développement commercial [redacted] Plus précisément, il aborde les sujets suivants :

- Revue des activités commerciales 2022;
- Bref historique d'affaires;
- Retour sur les performances commerciales et financières passées;
- Calendrier et nouveaux échéanciers 2023-2033;
- Priorisation des programmes d'actions;
    - Développement de la valeur d'usage: Jouer le rôle de « grand stade » pour la métropole et le Québec;
    - Développement commercial – Général: De gestionnaire à développeur;
    - Développement commercial – Événements: Devenir un incontournable de l'événementiel montréalais;
    - Développement commercial – Tourisme: En route vers la réouverture de la Tour de Montréal;
    - Développement commercial – Sport et conditionnement physique: Le CSPO… un joyau méconnu;
    - Développement commercial – Location d'espaces multifonctionnels;
- La mise en œuvre.

[redacted]

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 17 h 10.

2022.12.14
14:12:46 -
05'00'

Pierre Laporte
Président

Sylvain Bédard
Secrétaire

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 13 décembre 2022 à 16 h 30
Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour *			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	5 min.	16 h 30
2.	Adoption des procès-verbaux des conseil d'administration suivants : - réunion ordinaire du 27 septembre 2022 ; * - réunion extraordinaire du 19 octobre 2022 ; * - réunion extraordinaire du 1er novembre 2022 ; * - réunion stratégique du 6 décembre 2022 ; *	Décision	5 min.	16 h 35
3.	Communication du Président	Information	10 min.	16 h 40
4.	Communication du Président-directeur général			
4.1.	Programmation événementielle 2022-2023 ; *	Information	5 min.	16 h 50
4.2.	Démolir le Centre Rogers? Mauvaise idée environnemental (article du Globe and Mail) ; *	Information	5 min.	16 h 55
5.	Plan de gestion des risques d'entreprise du Parc olympique – Présentation par Richter ; *	Information	30 min.	17 h 00
6.	Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives			
	[redacted]	Décision	5 min.	17 h 30
7.	Contrats devant être octroyés	Décisions	10 min.	17 h 35
7.1.	Contrat Réfection de l'étanchéité de la dalle de l'esplanade ; *			
7.2.	Contrat Raccordement électrique du funiculaire ; *			

* Documents transmis
**Documents séance tenante

8.	Comité des immobilisations			
8.1.	Rapport du président – rencontre du 5 décembre 2022 ; *	Information	15 min.	17 h 45
8.2.	Gestion de l'accumulation d'eau sur la toiture ; *	Information	10 min.	18 h 00
8.3.	Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique ;	Information	15 min.	18 h 10
9.	Comité de vérification			
9.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 10 novembre 2022 ; *	Information	15 min.	18 h 25
[redacted]		Information	5 min.	18 h 40
[redacted]		Information	5 min.	18 h 45
[redacted]		Information	5 min.	18 h 50
10.	Comité des ressources humaines			
10.1.	Rapport du président – rencontre du 22 novembre 2022 ; *	Information	15 min.	18 h 55
10.2.	Démarche de transformation organisationnelle ; *	Information	5 min.	19 h 10
11.	Comité de gouvernance et d'éthique			
11.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 30 novembre 2022 ; *	Information	15 min.	19 h 15
11.2.	État de situation sur les recommandations du rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique ; *	Information	5 min.	19 h 30
11.3.	Nomination d'un administrateur ou d'une administratrice du Parc olympique (discussion lors du huis clos) ;	Discussion		19 h 35

12. Varia

13. Huis clos

14. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 13 décembre 2022.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

Mmes Chantal Bilodeau
Julie Favreau-Lavoie
Francine Labelle
Sylvia Morin
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Pierre Bellerose
François Dépelteau
Alain Lavoie

Le membre suivant était absent de la réunion :

Mme Annie Bernard

Étaient présents à titre d'invités :

[redacted]
MM. Sylvain Bédard
[redacted]

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

Me Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration suivantes : réunion ordinaire du 27 septembre 2022, réunion extraordinaire du 19 octobre 2022, réunion extraordinaire du 1er novembre 2022, réunion stratégique du 6 décembre 2022.

Les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration suivantes : réunion ordinaire du 27 septembre 2022, réunion extraordinaire du 19 octobre 2022, réunion extraordinaire du 1er novembre 2022, réunion stratégique du 6 décembre 2022, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication du Président

Le président du conseil d'administration souhaite remercier l'ensemble des administrateurs ainsi que la direction du Parc olympique pour le travail accompli dans les derniers mois. Il reconnait qu'il y a eu beaucoup de rencontres et que ça implique beaucoup de préparation, mais que c'est nécessaire pour l'avancement des projets du Parc olympique.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Programmation événementielle 2022-2023

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document concernant la programmation événementielle au Parc olympique pour l'hiver 2022-2023, le printemps 2023 et l'été 2023.

4.2 Démolir le Centre Rogers? Mauvaise idée environnementale

À titre informatif, les membres du conseil prennent connaissance d'un article paru dans le Globe and Mail en janvier 2021 et qui mentionne que de démolir le Centre Rogers de Toronto pour construire un autre stade serait une très mauvaise idée d'un point de vue environnemental puisque les GES reliés à sa construction ont déjà été émis.

5. Plan de gestion des risques d'entreprise du Parc olympique – Présentation par Richter

Les invités de la firme Richter se joignent à la rencontre à 17 h 15.

Le Parc olympique a retenu les services de Richter pour actualiser son univers de risques ainsi que ses pratiques de suivi des risques. L'exercice visait donc à réaliser une refonte de l'univers des risques en lien avec le plan stratégique et de manière à refléter le contexte actuel du Parc olympique. Il visait également à développer de nouveaux outils et mécanismes de surveillance pour assurer une gestion structurée et dynamique, ainsi que de mieux communiquer l'information au comité au conseil d'administration.

[redacted] la firme Richter présentent aux administrateurs la démarche qu'ils ont appliqué avec la direction du Parc olympique, ainsi que la cartographie des risques et la priorisation effectuée. [redacted]

Les membres du conseil se déclarent en accord avec le plan de gestion des risques d'entreprise du Parc olympique. Ils souhaitent toutefois voir en 2023 les plans d'actions et les plans d'atténuation des risques identifiés comme prioritaires.

[redacted] quittent la rencontre à 18 h 00.

6. <u>Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives</u>

[redacted]

[redacted]

7. Contrats devant être octroyés

7.1 Contrat Réfection de l'étanchéité de la dalle de l'esplanade

RÉSOLUTION Nº 8073

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703998 via le Service Électronique d'Appel d'offres (SEAO) ayant pour objet : « Réfection de l'étanchéité de l'Esplanade entre les axes 6A et 15A » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 18 novembre 2022, six (6) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation de la Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Réfection de l'étanchéité de l'Esplanade entre les axes 6A et 15A » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Réfection de l'étanchéité de l'Esplanade entre les axes 6A et 15A » ;

SUR PROPOSITION de madame Chantal Bilodeau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat no IM703998 intitulé « Réfection de l'étanchéité de l'Esplanade entre les axes 6A et 15A » à l'entreprise Tro-Chaînes inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 144 500 $.

7.2 Contrat Raccordement électrique du funiculaire

RÉSOLUTION Nº 8074

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703998 via le Service Électronique d'Appel d'offres (SEAO) ayant pour objet : « Lot 43 – Raccordement électrique du funiculaire » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 10 novembre 2022, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation de la Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets relative à l'octroi d'un contrat pour « Lot 43 – Raccordement électrique du funiculaire » ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'octroi d'un contrat pour « Lot 43 – Raccordement électrique du funiculaire » ;

SUR PROPOSITION de madame Sylvia Morin, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat no IM703945 intitulé « Lot 43 – Raccordement électrique du funiculaire » à l'entreprise Séguin Morris inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 192 636 $.

8. Comité des immobilisations

8.1 Rapport du président – rencontre du 5 décembre 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 5 décembre 2022. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

8.2 Gestion de l'accumulation d'eau sur la toiture

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note d'information sur la gestion de l'accumulation d'eau sur la toiture du Stade olympique.

L'été dernier, soit le 3 août 2022 et le 19 septembre 2022, des poches d'eau accumulées (ponding) ont été remarquées lors d'inspections. Plusieurs options ont été considérées pour vider les poches, impliquant des coûts importants et une certaine complexité technique. L'option préconisée et mise en œuvre a permis de corriger la situation à coût raisonnable en retensionnant la toile localement. Le risque est

actuellement diminué, mais cette solution ne sera bientôt plus envisageable, car certains mâts volants permettant cette manœuvre arrivent au bout de leur course.

La gestion de l'accumulation d'eau sur la toiture du Stade est encadrée par le protocole en vigueur, approuvé par la RBQ et consciencieusement mis en œuvre par nos experts. L'évolution des conditions climatiques dans un contexte de dépassement de la fin de vie utile s'ajoute à tous les constats déjà portés à l'attention des membres du conseil d'administration concernant la criticité élevée et stratégique pour le Parc olympique de procéder au remplacement de la toiture du Stade.

8.3 Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une mise à jour verbale concernant les derniers développements sur le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique. Ils discutent également des travaux du comité de suivi sur le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique récemment créé. Tous les efforts sont consacrés à trouver le meilleur scénario pour satisfaire les parties prenantes et faire cheminer le dossier le plus rapidement possible.

9. Comité de vérification

9.1 Rapport de la présidente – rencontre du 10 novembre 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 10 novembre 2022. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

10. Comité des ressources humaines

10.1 Rapport du président – rencontre du 22 novembre 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 22 novembre 2022. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

10.2 Démarche de transformation organisationnelle

Les membres du conseil prennent connaissances de documents expliquant l'ensemble de la démarche et des étapes de la transformation organisationnelle du Parc olympique présentement en cours.

11. Comité de gouvernance et d'éthique

11.1 Rapport de la présidente – rencontre du 30 novembre 2022

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 30 novembre 2022. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

11.2 État de situation sur les recommandations du rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport présentant un état de situation sur les recommandations du rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique.

Le Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, au terme de ses réflexions et de ses travaux, a déposé son rapport final au CA du Parc olympique le 12 décembre 2012. Ses

qualités de rétrospective historique, d'analyse, de synthèse et de prospective ont fait de ce rapport et des recommandations qu'il inclut une des trames de fond des décisions et des actions du conseil d'administration et de la direction du Parc olympique depuis une décennie. Il est ainsi devenu l'une des assises intellectuelles de la relance des installations olympiques.

Dix ans après le dépôt du rapport final du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, la direction du Parc olympique souhaite donc présenter un bilan ou un état de situation face à chacune des vingt-deux recommandations que contenait le rapport. Ce bilan sera transmis aux personnes qui étaient membres du Comité-conseil, à toutes les personnes qui ont été administrateurs du Parc olympique depuis le dépôt du rapport et à la ministre du Tourisme.

11.3 Nomination d'un administrateur ou d'une administratrice du Parc olympique

Ce point est traité lors du huis clos de la rencontre.

12. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

Me Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la rencontre à 19 h 00 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

13. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 30.

2023.08.22
10:16:39 -04'00'

Pierre Laporte
Président

Denis Privé
Secrétaire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 1er février 2023 à 16 h 30
par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 min.	16 h 32
	Déclaration d'intérêt des administrateurs ;			
2.	Budget 2023-2024 du Parc olympique ; *	Décision	25 min.	16 h 27
3.	Levée de la séance			

* Documents transmis
**Documents séance tenante

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 1er février 2023.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

Mmes Annie Bernard
Chantal Bilodeau
Julie Favreau-Lavoie
Francine Labelle
Sylvia Morin
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Pierre Bellerose
François Dépelteau
Alain Lavoie

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Yannick Gareau

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

Me Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Budget 2023-2024 du Parc olympique

RÉSOLUTION Nº 8075

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.2 c) du Règlement 180 concernant le comité de vérification, le comité examine et recommande pour approbation au conseil d'administration le budget annuel de la Société ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification relative au budget 2023-2024 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, recommande l'adoption du budget 2023-2024 du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION M. Pierre Bellerose, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le budget 2023-2024 du Parc olympique, tel que joint en annexe de la présente.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 17 h 00.

2023.08.22
10:16:57 -04'00'

Pierre Laporte
Président

Denis Privé
Secrétaire

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 28 mars 2023 à 16 h 30
Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour *			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	5 min.	16 h 30
2.	Adoption des procès-verbaux des conseil d'administration suivants : - réunion ordinaire du 13 décembre 2022 ; * - réunion extraordinaire du 1er février 2023 ; *	Décision	5 min.	16 h 35
3.	Communication du Président	Information	10 min.	16 h 40
4.	Communication du Président-directeur général			
4.1.	Programmation événementielle 2023 ; *	Information	5 min.	16 h 50
[redacted]		Information	5 min.	16 h 55
[redacted]		Information	5 min.	17 h 00
5.	Contrat devant être octroyé	Décision	10 min.	17 h 05
5.1.	Contrat Fourniture et livraison d'équipements informatiques, commutateurs, ondulateurs et points d'accès ; *			
6.	Recommandations des comités pour décision du conseil d'administration	Décisions	30 min.	17 h 15
6.1	Plan d'action du Parc olympique à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 ; *			
6.2	Désignation d'un remplaçant du PDG en cas d'absence ou d'empêchement ; *			
6.3	Calendrier 2023-2024 des rencontres du CA et des comités ; *			
6.4	Mise à jour des règlements 178 et 180 du Parc olympique ; *			
6.5	Priorités du CA pour 2023-2024 ; *			
6.6	Renouvellement du mandat d'un administrateur ; *			

* Documents transmis
**Documents séance tenante

7	Comité des immobilisations			
7.1.	Rapport du président – rencontre du 15 mars 2023 ; *	Information	15 min.	17 h 45
7.2.	Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique ;	Information	30 min.	18 h 00
8	Comité de vérification			
8.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 28 février 2023 ; *	Information	15 min.	18 h 30
8.2.	Plan d'audit du Vérificateur général du Québec pour les états financiers clos le 31 mars 2023 ; *	Information	5 min.	18 h 45
[redacted]		Information	5 min.	18 h 50
9	Comité des ressources humaines			
9.1.	Rapport du président – rencontre du 1er mars 2023 ; *	Information	15 min.	18 h 55
9.2.	Plan de relève des dirigeants - suivi ; *	Information	5 min.	19 h 10
[redacted]		Information	5 min.	19 h 15
10	Comité de gouvernance et d'éthique			
10.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 8 mars 2023 ; *	Information	15 min.	19 h 20
10.2.	Rémunération des administrateurs ; *	Information	5 min.	19 h 35
10.3.	Nomination d'un administrateur ou d'une administratrice du Parc olympique ;	Discussion	15 min	19 h 40

11 Varia

12 Huis clos

12.1. Rapport sur l'évaluation du conseil d'administration ; *

13. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 28 mars 2023.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

Mmes	Annie Bernard Chantal Bilodeau Julie Favreau-Lavoie Sylvia Morin Marie-Jacqueline Saint-Fleur
MM.	Pierre Laporte, président du conseil Michel Labrecque, président-directeur général Pierre Bellerose François Dépelteau Alain Lavoie

Les membres suivants étaient absents de la réunion :

Mme	Francine Labelle
M.	Eric Albert

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M.	Sylvain Bédard

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration suivantes : réunion ordinaire du 13 décembre 2022 et réunion extraordinaire du 1er février 2023.

Les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration suivantes : réunion ordinaire du 13 décembre 2022 et réunion extraordinaire du 1er février 2023, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication du Président

Le président du conseil d'administration revient sur le dépôt récent du budget 2023-2024 du gouvernement du Québec et il mentionne qu'il contient des éléments importants pour le développement du Parc olympique.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Programmation événementielle 2023

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document concernant la programmation événementielle au Parc olympique pour 2023 et 2024.

[redacted]

[redacted]

5. Contrats devant être octroyés

5.1 Contrat Fourniture et livraison d'équipements informatiques, commutateurs, ondulateurs et points d'accès

RÉSOLUTION No 8076

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM703957 via le Service Électronique d'Appel d'offres (SEAO) ayant pour objet : « Fourniture et livraison d'équipements informatiques, commutateurs, ondulateurs et points d'accès » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 6 mars 2023, quatre (4)

soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Directeur TI et télécommunications relative à l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et livraison d'équipements informatiques, commutateurs, ondulateurs et points d'accès » ;

ATTENDU QUE madame Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, recommande l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et livraison d'équipements informatiques, commutateurs, ondulateurs et points d'accès » ;

SUR PROPOSITION de M. Pierre Bellerose, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat no IM703957 intitulé « Fourniture et livraison d'équipements informatiques, commutateurs, ondulateurs et points d'accès » à l'entreprise C.P.U. Design inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total (avant taxes) de 268 571,89 $.

6. Recommandations des comités pour décision du conseil d'administration

6.1 Plan d'action du Parc olympique à l'égard des personnes handicapées 2023-2024

RÉSOLUTION Nº 8077

ATTENDU QUE la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que tous ministères et organismes gouvernementaux qui emploient au moins 50 personnes doivent se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du Plan d'action 2023-2024 à l'égard des personnes handicapées du Parc olympique ;

ATTENDU QUE M. Éric Albert, président du comité des ressources humaines, recommande d'approuver le Plan d'action 2023-2024 à l'égard des personnes handicapées du Parc olympique ;

SUR PROPOSITION de M. François Dépelteau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU :**

D'APPROUVER le Plan d'action 2023-2024 à l'égard des personnes handicapées du Parc olympique.

6.2 Désignation d'un remplaçant du PDG en cas d'absence ou d'empêchement

RÉSOLUTION Nº 8078

ATTENDU QUE par sa résolution 8053 du 28 juin 2022, le conseil a approuvé la désignation de M. Maurice Landry, Premier vice-président Infrastructures et gestion de projets, et de M. Alain Larochelle, Vice-président Exploitation et développement

commercial, comme remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

ATTENDU QUE M. Maurice Landry a quitté le Parc olympique en octobre 2022 ;

ATTENDU QU'à la suite du départ de M. Maurice Landry, il y a lieu de mettre à jour les désignations de membres du personnel pouvant exercer provisoirement les fonctions de président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

ATTENDU QU'après consultation auprès du président-directeur général, M. Michel Labrecque, il appert qu'il y a lieu de désigner M. Alain Larochelle, Vice-président Exploitation et développement commercial, et M. Yannick Gareau, Vice-président Finances et administration, remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.1 e) du Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines de la Société, le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de recommander au conseil d'administration la désignation d'un membre du personnel pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

ATTENDU QUE M. Éric Albert, président du comité des ressources humaines, recommande la désignation de M. Alain Larochelle, Vice-président Exploitation et développement commercial, et M. Yannick Gareau, Vice-président Finances et administration, remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

SUR PROPOSITION de madame Sylvia Morin, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la désignation de M. Alain Larochelle, Vice-président Exploitation et développement commercial, et M. Yannick Gareau, Vice-président Finances et administration, remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

6.3 <u>Calendrier 2023-2024 des rencontres du CA et des comités</u>

<u>RÉSOLUTION Nº 8079</u>

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration pour l'année 2023-2024 ;

ATTENDU QUE madame Sylvia Morin, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption du calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration pour l'année 2023-2024 ;

SUR PROPOSITION de madame Annie Bernard, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration pour l'année 2023-2024.

6.4 Mise à jour des règlements 178 et 180 du Parc olympique

RÉSOLUTION Nº 8080

ATTENDU QUE la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives* (2022, chapitre 19) a été adoptée et sanctionnée le 3 juin 2022 ;

ATTENDU QUE cette loi vient modifier la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) ;

ATTENDU QUE ces modifications impliquent, entre autres, de renommer le comité de vérification comité d'audit et d'inclure de nouvelles divulgations et publications de renseignements relatifs à la gouvernance dans le rapport annuel du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modifications apportées aux règlements 178 et 180 du Parc olympique ;

ATTENDU QUE madame Sylvia Morin, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption, tel que modifiés, du Règlement 178 de régie interne de la Société et du Règlement 180 concernant le comité d'audit ;

SUR PROPOSITION de madame Annie Bernard, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le Règlement 178 de régie interne de la Société et le Règlement 180 concernant le comité d'audit, tel que modifiés et présentés en annexes de la présente.

6.5 Priorités du CA pour 2023-2024

RÉSOLUTION Nº 8081

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet d'approuver les priorités du conseil d'administration pour 2023-2024 ;

ATTENDU QUE madame Sylvia Morin, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande d'approuver les priorités du conseil d'administration pour 2023-2024 ;

SUR PROPOSITION de madame Chantal Bilodeau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU :**

D'APPROUVER les priorités du conseil d'administration suivantes pour 2023-2024 :

- **Toiture du Stade olympique** : S'impliquer dans la réflexion et le cheminement stratégique du dossier d'affaires de remplacement de la toiture et suivre rigoureusement les étapes pouvant assurer la conclusion du processus décisionnel et d'investissement dans une nouvelle toiture ;

- **Plan stratégique** : Suivre la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2027 et s'assurer de son actualisation pour refléter les conditions d'exploitation possiblement changeantes des espaces au Parc Olympique ;

- **Plan d'affaires et expérience client** : En raison de la vocation commerciale du Parc Olympique, suivre et s'impliquer dans la réflexion stratégique portant sur le développement et d'exploitation des actifs immobiliers voués à dimension évènementielle et s'assurer que l'expérience client soit à la hauteur des ambitions d'affaires du Parc olympique ;

- **Ressources humaines** : parce que les ressources humaines sont un élément essentiel et névralgique au succès du Parc Olympique et afin que l'organisation soit en mesure d'atteindre les objectifs de son Plan d'affaires et du Plan stratégique 2022-2027, s'assurer que la direction du Parc olympique :

  - Ait formulé un plan de relève court, moyen et long terme pour les postes stratégiques, (cadres supérieurs et gestionnaires), ainsi qu'un plan de transition le cas échéant ;
  - Ait développé une stratégie et un plan pour adresser les enjeux d'attraction, de mobilisation et de rétention ;

- **Gestion de risques** : Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion des risques d'entreprise du Parc olympique.

6.6 Renouvellement du mandat d'un administrateur

RÉSOLUTION N° 8082

ATTENDU QUE l'article 15 de la *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* (chapitre S-10.2) prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général ;

ATTENDU QUE l'article 3.1 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) prévoit que les membres du conseil d'administration d'une société, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, sont nommés par le gouvernement en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil. La durée de leur mandat ne peut excéder quatre ans ;

ATTENDU QUE l'article 11.1 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés ;

ATTENDU QUE l'article 12 de cette loi prévoit que le mandat des membres du conseil d'administration peut être renouvelé deux fois à ce seul titre, consécutivement ou non ;

ATTENDU QUE par le décret numéro 682-2019 du 19 juin 2019, monsieur François Dépelteau a été nommé membre indépendant du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques pour un mandat de quatre ans, que son mandat sera expiré le 18 juin 2023 et que le conseil d'administration du Parc olympique souhaite que son mandat soit renouvelé ;

ATTENDU QUE madame Sylvia Morin, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande le renouvellement du mandat de monsieur François Dépelteau comme administrateur du Parc olympique ;

ATTENDU QUE monsieur François Dépelteau souhaite s'abstenir de voter sur la présente résolution ;

SUR PROPOSITION de M. Alain Lavoie, dûment appuyée par onze (11) administrateurs, monsieur François Dépelteau s'abstenant de voter, il est **RÉSOLU :**

DE RECOMMANDER au gouvernement le renouvellement du mandat de monsieur François Dépelteau à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration du Parc olympique.

7. Comité des immobilisations

7.1 Rapport du président – rencontre du 15 mars 2023

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 15 mars 2023. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

7.2 Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une mise à jour verbale concernant les derniers développements sur le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique. Ils discutent également des travaux du comité de suivi sur le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique.

8. Comité de vérification

8.1 Rapport de la présidente – rencontre du 28 février 2023

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 28 février 2023. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

8.2 Plan d'audit du Vérificateur général du Québec pour les états financiers clos le 31 mars 2023

Les membres du conseil prennent connaissance du plan d'audit du Vérificateur général du Québec pour les états financiers du Parc olympique au 31 mars 2023.

[redacted]

9. Comité des ressources humaines

9.1 Rapport du président – rencontre du 1er mars 2023

En l'absence du président du comité des ressources humaines, M. Eric Albert, Mme Chantal Bilodeau, membre du comité des ressources humaines, présente un rapport verbal faisant suite à la réunion du comité tenue le 1er mars 2023. Mme Bilodeau présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

9.2 Plan de relève des dirigeants – suivi

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant un mandat d'accompagnement externe pour supporter la Direction des ressources humaines dans la gestion de la relève et des talents.

Au printemps 2022, la Direction des ressources humaines a réalisé un exercice de gestion de la relève. Ce dernier visait la mise à jour du plan de relève des dirigeants. Considérant les défis de tailles dont la pénurie de main-d'œuvre et la transformation du marché du travail alors que le Parc olympique est à l'aube de sa plus grande transformation commerciale et organisationnelle, il devenait impératif d'assurer une saine gestion des talents pour repérer, maintenir en poste et développer nos employés afin qu'ils contribuent à nos objectifs d'affaires tout en se réalisant sur le plan professionnel.

Pour ce faire, la firme Gallagher a été retenue afin de supporter la Direction des ressources humaines dans la gestion de la relève et des talents. L'exercice sera déployé en différentes phases afin de tenir compte à la fois notamment des priorités organisationnelles ainsi que des capacités humaines et financières. Dans le cadre de celle collaboration, Gallagher a aussi pour mandat de contribuer au développement de notre capacité organisationnelle à faire vivre ce projet au-delà de l'entente de 2 ans.

[redacted]

10. Comité de gouvernance et d'éthique

10.1 Rapport de la présidente – rencontre du 8 mars 2023

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 8 mars 2023. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

10.2 Rémunération des administrateurs

À la suite de l'adoption du décret 221-2023 *concernant la rémunération et le remboursement des dépenses de membres du conseil d'administration de certaines sociétés d'État*, le gouvernement du Québec mettra en place, à compter du 1er avril 2023, une rémunération aux membres des conseils d'administration de l'ensemble des sociétés d'État assujetties à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Les modalités d'application au Parc olympique seront discutées lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 14 juin prochain.

10.3 Nomination d'un administrateur ou d'une administratrice du Parc olympique

Les membres du conseil discutent de profils potentiels pour la nomination d'un nouvel administrateur ou d'une nouvelle administratrice pour combler le poste laissé vacant par madame Christine Fréchette à la suite de son élection comme députée de la circonscription de Sanguinet aux élections générales du 3 octobre 2022.

11. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

Me Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la rencontre à 19 h 40 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

12. Huis clos

12.1 Rapport sur l'évaluation du conseil d'administration

Les membres du conseil discutent du rapport sur l'évaluation du fonctionnement et des membres du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20 h 00.

2023.08.22
10:17:35 -04'00'

Pierre Laporte
Président

Denis Privé
Secrétaire